

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**VOTE POUR : 13**

**VOTE CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Domaine :  
SUBVENTION**

**Sous-domaine :  
EXTENSION  
ECLAIRAGE PUBLIC**

**OBJET :  
DEMANDE DE  
SUBVENTION AU  
SYADEN  
POUR DES  
TRAVAUX  
D'ECLAIRAGE  
PUBLIC**

**N° 04/2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le Vingt-Quatre Janvier à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 18 Janvier 2022

Présents : Mmes et Mrs MARTY - BENOIT - POUSSE - GREFFIER - MAURY - COULONVAL - BROUSSE - DUVERT - MARCAILLOU - AZEMA - LEVEJAC - SALANDINI - BELUCHE.

Excusés : Mme SANCHEZ - Mr FOURES.

Mr COULONVAL Emmanuel a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'extension de l'éclairage public,

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000 € HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet. Le Conseil Municipal, l'ouï cet exposé, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

**AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

**SOLLICITE** une subvention de SYADEN au taux maximum du montant de la dépense.

**DESIGNE** Monsieur le Maire en qualité de référent de la Commune pour le suivi de cette opération,

**S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220124-20220124DEL04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY

